

Séance ordinaire du conseil territorial du 13 décembre 2022
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DÉLIBÉRATION n°2022-12-13_2984

Modification du tableau des effectifs
de l'Établissement Public Territorial
Grand-Orly Seine Bièvre

L'an deux mille vingt-deux, le 13 décembre à 19h les membres du Conseil de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre se sont réunis en Mairie de Vitry-sur-Seine, en séance plénière ouverte par son président, Monsieur Leprêtre, sur convocation individuelle en date du 7 décembre 2022. La séance est retransmise en direct sur le site internet de l'EPT.

Ville	Nom	Présent	A donné pouvoir à	Votes
Villejuif	Mme ABDOURAHAMANE Rakia	Représentée	V. MORIN	P
Vitry-sur-Seine	M. AFFLATET Alain	Représenté	B. VERMILLET	P
Gentilly	M. AGGOUNE Fatah	Présent		P
Villeneuve-Saint-Georges	Mme AMKIMEL Saloua	Absente		
Le Kremlin-Bicêtre	Mme AZZOUG Anissa	Présente		P
Vitry-sur-Seine	M. BELL-LLOCH Pierre	Présent		P
Vitry-sur-Seine	M. BENBETKA Abdallah	Représenté	K BEN-MOHAMED	P
Juvisy-sur-Orge	M. BENETEAU Sébastien	Présent		P
Vitry-sur-Seine	M. BEN-MOHAMED Khaled	Présent		P
Juvisy-sur-Orge	Mme BENSARSA REDA Lamia	Présente		P
Viry Chatillon	M. BERENGER Jérôme	Présent		P
Thiais	M. BEUCHER Daniel	Présent		P
Chevilly-Larue	Mme BOIVIN Régine	Présente		P
Villejuif	M. BOUNEGTA Mahrouf	Présent		P
Vitry-sur-Seine	M. BOURDON Frédéric	Présent		P
Ivry-sur-Seine	M. BOUYSSOU Philippe	Absent		
Villeneuve-Saint-Georges	Mme CABILLIC Kati	Absente		
Viry-Châtillon	Mme CAPELO Vanessa	Représentée	L. SAUERBACH	P
Fresnes	Mme CHAVANON Marie	Présente		P
Savigny-sur-Orge	Mme CHEVALIER Catherine	Représentée	A. TEILLET	P
Athis-Mons	M. CONAN Gautier	Présent		P
Savigny-sur-Orge	M. DARMON Charles	Absent		
Chevilly-Larue	Mme DAUMIN Stéphanie	Présente		P
Cachan	Mme DE COMARMOND Hélène	Représentée	C. VIELHESCAZE	P
L'Haÿ-les-Roses	M. DECROUY Clément	Représenté	F. SOURD	P
Savigny-sur-Orge	M. DEFREMONTE Jean-Marc	Présent		P
Le Kremlin-Bicêtre	M. DELAGE Jean-François	Représenté	J-L. LAURENT	P
Arcueil	Mme DELAHAIE Carine	Représentée	I. SOUID-BEN CHEIKH	P
Thiais	M. DELL'AGNOLA Richard	Présent		P
Villeneuve-Saint-Georges	M. DELORT Daniel	Représenté	J-P VIC	P
Vitry-sur-Seine	Mme DEXAVARY Laurence	Absente		
Ivry-sur-Seine	Mme DORRA Maryse	Présente		P
Morangis	M. DUFOUR Jean-Marc	Absent		
Vitry-sur-Seine	Mme EBODE ONDOBO Bernadette	Présente		P
Savigny-sur-Orge	Mme EUGENE Joëlle	Absente		
Villejuif	M. GARZON Pierre	Représenté	A-G LEYDIER	P
Villeneuve-Saint-Georges	M. GAUDIN Philippe	Présent		P
Choisy-le-Roi	Mme GAULIER Danièle	Présente		P
Villeneuve-le-Roi	M. GONZALES Didier	Présent		P
Villeneuve-le-Roi	Mme GONZALES Elise	Représentée	D. GONZALES	P
Ablon-sur-Seine	M. GRILLON Eric	Présent		P
Athis-Mons	M. GROSSEAU Jean-Jacques	Présent ⁽²⁾		
Choisy-le-Roi	M. HUTIN Sébastien	Absent		
Choisy-le-Roi	M. ID ELOUALI Ali	Représenté	A. LIPIETZ	P
Orly	Mme JANODET Christine	Présente		P
Vitry-sur-Seine	Mme KABBOURI Rachida	Représentée	M. DORRA	P
Villejuif	Mme KACIMI Malika	Absente		

Ville	Nom	Présent	A donné pouvoir à	Votes
Vitry-sur-Seine	M. KENNEDY Jean-Claude	Présent		P
Ivry-sur-Seine	Mme KIROUANE Ouarda	Présente		P
Arcueil	Mme LABROUSSE Sophie	Présente		P
Vitry-sur-Seine	M. LADIRE Luc	Représenté	P. BELL-LLOCH	P
Villejuif	M. LAFON Gilles	Présent		P
Paray-Vieille-Poste	Mme LALLIER Nathalie	Présente		P
Le Kremlin-Bicêtre	M. LAURENT Jean-Luc	Présent		P
Fresnes	Mme LEFEBVRE Claire	Présente		P
Vitry-sur-Seine	Mme LEFEBVRE Fabienne	Présente		P
Vitry-sur-Seine	M. LEPRETRE Michel	Présent		P
Orly	M. LERUDE Renaud	Présent		P
L'Hay-les-Roses	M. LESSELINGUE Pascal	Présent		P
Thiais	Mme LEURIN-MARCHEIX Virginie	Présente		P
Villejuif	Mme LEYDIER Anne-Gaëlle	Présente		P
Athis-Mons	Mme LINEK Odile	Présente		P
Villejuif	M. LIPIETZ Alain	Présent		P
Vitry-sur-Seine	Mme LORAND Isabelle	Représentée	C. VEYRUNES-LEGRAIN	P
Villeneuve-le-Roi	M. MAITRE Jean-Louis	Absent		
Ivry-sur-Seine	M. MARCHAND Romain	Présent		P
Rungis	M. MARCILLAUD Bruno	Présent		P
Ivry-sur-Seine	M. MOKRANI Mehdi	Absent		
Villejuif	Mme MORIN Valérie	Présente		P
Vitry-sur-Seine	Mme MORONVALLE Margot	Représentée	B. EBODE ONDOBO	P
L'Hay-les-Roses	M. MOUALHI Sophian	Présent		P
Ivry-sur-Seine	M. MRAIDI Mehrez	Représenté	M. LEPRETRE	P
L'Hay-les-Roses	Mme NOWAK Mélanie	Représentée	P. LESSELINGUE	P
Choisy-le-Roi	Mme OSTERMEYER Sushma	Absente		
Choisy-le-Roi	Mme OZCAN Canan	Représentée	E. GRILLON	P
Choisy-le-Roi	M. PANETTA Tonino	Représenté	D. GAULIER	P
Arcueil	Mme PECCOLO Héléne	Présente		P
Ivry-sur-Seine	M. PECQUEUX Clément	Présent		P
Cachan	M. PETIOT David	Représenté	H. PECCOLO	P
Ivry-sur-Seine	Mme PIERON Marie	Représentée	J-C KENNEDY	P
Fresnes	M. PIROLI Yann	Présent		P
Cachan	M. RABUEL Stéphane	Présent		P
Athis-Mons	M. SAC Patrice	Représenté	G. CONAN	P
Viry Chatillon	M. SAUERBACH Laurent	Présent		P
Ivry-sur-Seine	Mme SEBAIHI Sabrina	Représentée	L. TAUPIN	P
Thiais	M. SEGURA Pierre	Présent		P
Orly	Mme SOUID-BEN CHEIKH Imène	Présente		P
L'Hay-les-Roses	Mme SOURD Françoise	Présente		P
Athis-Mons	Mme SOW Fatoumata	Présente		P
Valenton	Mme SPANO Cécile	Représentée	M. YAVUZ	P
Chevilly-Larue	M. TAUPIN Laurent	Présent		P
Savigny-sur-Orge	M. TEILLET Alexis	Présent		P
Choisy-le-Roi	M. THIAM Moustapha	Absent		
Gentilly	Mme TORDJMAN Patricia	Représentée	F. AGGOUNE	P
Le Kremlin-Bicêtre	M. TRAORE Ibrahima	Présent ⁽¹⁾		P
Fresnes	Mme VALA Cécilia	Présente		P
Morangis	Mme VERMILLET Brigitte	Présente		P
Vitry-sur-Seine	Mme VEYRUNES-LEGRAIN Cécile	Présente		P
Villeneuve-Saint-Georges	M. VIC Jean-Pierre	Présent		P
Cachan	M. VIELHESCAZE Camille	Présent		P
Viry Chatillon	M. VILAIN Jean-Marie	Représenté	J. BERENGER	P
Valenton	M. YAVUZ Métin	Présent		P

(1) Jusqu'à la délibération n° 2998

(2) A partir de la délibération n° 3006

Secrétaire de Séance : Monsieur Sophian Moualhi

Nombre de Conseillers en exercice composant le Conseil de territoire			102
N° de délibérations	Présents	Représentés	Votants
2982 à 2998	60	28	88
2999 à 3005	59	28	87
3006 à 3044	60	28	88

Exposé des motifs

1- Transformation de postes

Pour contribuer au bon fonctionnement de différents pôles de l'Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre, il convient de procéder aux transformations suivantes pour mise en adéquation des postes existants et des postes à pourvoir, en tenant compte des mouvements du personnel et des recrutements réalisés.

1.1. Intégration d'agents au sein de la filière culturelle

Une modification est opérée au sein du pôle des équipements culturels, afin de permettre à six agents exerçant au sein du réseau des médiathèques sur des fonctions de médiathécaires et de gestionnaires de domaine, d'intégrer la filière culturelle, dans le cadre d'emploi des adjoints du patrimoine.

En effet, six agents de catégorie C (quatre dans le 2^{ème} grade et deux dans le 3^{ème} grade) exerçant au sein de ces équipements étaient jusque lors recrutés dans quatre autres filières ; administrative, animation, sociale et technique.

1.2. Avancements de grade 2022

Il convient également de modifier le tableau des effectifs pour pouvoir procéder à une mise en adéquation des postes existants et des postes à pourvoir, en tenant compte des nominations par avancement de grade dans le cadre des lignes directrices de gestion en matière de valorisation et de promotion des parcours professionnels.

Il convient donc de transformer 78 postes dont 72 au titre des avancements de grade 2022

Le tableau ci-dessous précise l'ensemble des transformations rendues nécessaires.

Grades	Temps de travail	Nombre de postes	Commentaires
Attaché principal	TC	1	Suppression
Attaché	TC	3	Suppression
Rédacteur	TC	1	Suppression
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	TC	1	Suppression
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	TC	9	Suppression
Adjoint administratif	TC	8	Suppression
Ingénieur en chef	TC	1	Suppression
Ingénieur en chef hors classe	TC	1	Suppression
Ingénieur principal	TC	1	Suppression
Ingénieur	TC	1	Suppression
Technicien principal 2 ^{ème} classe	TC	4	Suppression
Technicien	TC	1	Suppression
Agent de maîtrise	TC	3	Suppression
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	TC	1	Suppression
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	TC	5	Suppression
Adjoint technique	TC	9	Suppression
Professeur d'enseignement artistique classe normale	TC	4	Suppression
Assistant d'enseignement artistique principal 2 ^{ème} classe	TC	7	Suppression
Assistant de conservation principal 2 ^{ème} classe	TC	12	Suppression
Adjoint du patrimoine principal 2 ^{ème} classe	TC	2	Suppression
Agent social principal 2 ^{ème} classe	TC	1	Suppression
Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe	TC	1	Suppression
Educateur des APS	TC	1	Suppression
Attaché hors classe	TC	1	Création
Attaché principal	TC	3	Création
Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	TC	1	Création

Technicien principal 1 ^{ère} classe	TC	4	Création
Technicien principal 2 ^{ème} classe	TC	1	Création
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	TC	8	Création
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	TC	8	Création
Ingénieur en chef hors classe	TC	1	Création
Ingénieur général	TC	1	Création
Ingénieur hors classe	TC	1	Création
Ingénieur principal	TC	1	Création
Adjoint de maîtrise principal	TC	3	Création
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	TC	4	Création
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	TC	9	Création
Professeur d'enseignement artistique hors classe	TC	4	Création
Assistant d'enseignement artistique principal 1 ^{ère} classe	TC	7	Création
Assistant de conservation principal 1 ^{ère} classe	TC	12	Création
Adjoint du patrimoine principal 1 ^{ère} classe	TC	4	Création
Adjoint du patrimoine principal 2 ^{ème} classe	TC	4	Création
Educateur des APS principal 2 ^{ème} classe	TC	1	Création

2- Ouverture de postes permanents et non-permanents

2.1 - Ouverture de 13 postes permanents pour la régie des eaux de la Seine et de la Bièvre

La régie des Eaux de la Seine et de la Bièvre a été créée à la suite de la consultation et la votation citoyenne de septembre 2021. Cette régie sert 350 000 habitants sur 9 villes du nord du territoire. Cette structure sera entièrement financée par le service de l'eau sur les 9 villes du territoire.

Cette régie d'eau potable, qui reprend en direct le service de distribution d'eau sur les neuf communes d'Arcueil, Cachan, Chevilly-Larue, Fresnes, Gentilly, Ivry-sur-Seine, Le Kremlin-Bicêtre, Orly et Vitry-sur-Seine, au 1^{er} janvier 2024, soit dans 14 mois à présent, dispose aujourd'hui d'effectifs limités. Les tâches à mener pour parvenir à la reprise du service d'ici fin 2023 sont très nombreuses et complexes, et entrent en phase concrète en cette fin 2022 avec différentes missions d'ores et déjà assurées et des sollicitations croissantes.

Au regard des missions à porter, dans la perspective d'une nouvelle accélération, pour donner suite à l'année 2022, en 2023, il apparaît aujourd'hui indispensable de solliciter de nouveaux recrutements, pour des arrivées à horizon début 2023, en s'inscrivant dans la modification du tableau des effectifs du CT du 13 décembre 2022.

Si ces nouveaux postes ont vocation à être repris par la régie des eaux dès lors qu'elle sera autonome d'un point de vue administratif, il convient dans un premier temps de procéder aux recrutements par l'EPT, étant donné qu'ils pourront être pourvus par des fonctionnaires et par des agents contractuels recrutés conformément aux dispositions du code général de la fonction publique.

Par ailleurs, doit être prise en considération la décision récente de 4 communes du sud du territoire (Morangis, Paray-Vieille-Poste, Savigny-Sur-Orge, Villeneuve-Saint-Georges), potentiellement rejointes par Valenton qui se donne un peu plus de temps pour trancher quant au mode de gestion à privilégier, de constituer une régie. Il est ainsi prévu de mutualiser totalement les moyens (humains notamment) avec la régie des 9 communes.

Enfin, il convient de préciser que les dépenses afférentes (salaires et charges sociales notamment) sont imputées sur le budget principal de l'EPT et feront l'objet d'un remboursement annuel du budget annexe de la régie vers le budget principal de l'EPT.

2.1.1- Un responsable ressources humaines et moyens (H/F)

Ce poste est proposé sur le cadre d'emplois des attachés territoriaux (cat. A)

Activités relatives au poste :

- Définir, mettre en place et suivre la politique RH, les recrutements, les obligations réglementaires
- Gérer carrière et paie, temps de travail, évolutions, formation, politique sociale, GPEEC

- Être l'interlocuteur privilégié des représentants du personnel et conduire le dialogue social, mettre en place le CSE ou les instances équivalentes selon évolution progressive de la structure
- Assurer la gestion des moyens généraux utiles au service, la communication interne en matière de RH
- Accompagner le développement managérial et la conduite du changement

2.1.2 – Un gestionnaire ressources humaines (H/F)

Ce poste est proposé sur le grade des rédacteurs territoriaux (cat. B).

Le/la gestionnaire sera en appui du responsable ressources humaines et moyens notamment sur les aspects de gestion administrative du personnel, de formation, de temps de travail, etc.

2.1.3- Deux gestionnaires de la commande publique

Ces postes sont proposés sur le grade le grade des rédacteurs territoriaux principaux (cat. B).

Activités relatives au poste :

- Analyser les besoins et mettre en œuvre les procédures d'achat ad hoc
- Assurer la consultation et la publicité, analyser les offres, préparer les CAO
- Assurer la bonne exécution et le suivi administratif des marchés
- Répondre aux éventuelles réclamations en lien avec les services opérationnels
- Assurer le lien entre la préparation des marchés et l'exécution budgétaire
- Procéder à une veille juridique en matière de marchés publics.

2.1.4- Deux gestionnaires financiers et comptables

Ces postes sont proposés sur le grade le grade des rédacteurs territoriaux (cat. B).

Activités relatives au poste :

- Saisir les inscriptions budgétaires dans le logiciel comptable
- Assurer la liaison avec les prestataires, les maîtres d'œuvre, les directions opérationnelles (gestion clientèle/usagers, facturation et recouvrement, services techniques) et la Trésorerie (relances, régularisation)
- Engager les dépenses et recettes en sections de fonctionnement et d'investissement
- Vérifier la disponibilité des crédits et du rythme de la dépense, les imputations comptables
- Assurer le rapprochement des factures et des commandes
- Emettre les titres de recettes et le mandatement des factures
- Effectuer le contrôle des états d'acompte de travaux
- Participer aux opérations de fin de clôture en lien avec la Trésorerie
- Créer les fiches inventaires pour les immobilisations et les subventions, et veiller à la fiabilité des données
- Transmettre les flux inventaires à la Trésorerie
- Venir en renfort des futurs chargés de relation abonnés et facturation lors des pointes d'activité

2.1.5- Un responsable moyens généraux

Ce poste est proposé sur le grade des rédacteurs territoriaux principaux (cat. B).

Activités relatives au poste :

- Rechercher et piloter l'aménagement des futurs locaux, en phase intermédiaire et définitive
- Assurer la gestion des locaux
- Gérer le mobilier, les solutions d'impression, les fournitures de bureau
- Gérer le parc automobile (commande, suivi utilisation, révision)
- Gérer les commandes d'Equipements de Protection Individuelle (EPI)
- Gérer les matériaux et le matériel relatifs aux travaux réalisés en interne sur le réseau (commande, stockage, inventaire)
- Gérer l'informatique et la téléphonie
- Contribuer à mettre à disposition tout moyen général utile au service

A noter que dans la phase de montée en puissance de la régie, ce poste apparaissant critique pour la prospection des locaux intermédiaires et futurs pourra être complété par des missions provisoires en matière technique (suivi travaux) ou administrative (préparation marchés).

2.1.6- Un responsable relation abonnés/facturation

Ce poste est proposé sur le grade des attachés territoriaux (cat. A)

Activités relatives au poste :

- Définir et mettre en place le service en matière de relation abonnés et facturation
- Contribuer au choix, paramétrage, tests, formations du logiciel de gestion des abonnés
- Analyser et intégrer les bases de données abonnés reprises
- Définir et mettre en place les modalités pratiques de la relation abonnés (accueil physique, centre d'appels, communication, agence en ligne/site internet, gestion des réclamations...)
- Participer à la communication à l'attention des abonnés/usagers
- Mettre en place un nouveau règlement de service et préparer l'ensemble des obligations à assurer dans le cadre de la reprise du service
- Porter des réflexions sur puis mettre en place les politiques environnementales et sociales et notamment à travers la stratégie de tarification du service
- Contribuer à la fin de contrat du délégataire en matière de relation abonnés et de facturation Piloter et animer l'équipe en charge de la gestion de la relation aux usagers
- Constituer puis piloter l'équipe de relation clientèle et facturation ; animer le centre de relations abonnés
- Gérer la facturation/recouvrement, en lien avec la Responsable administrative et financière

2.1.7- Un responsable travaux

Ce poste est proposé sur le cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux (cat. A).

Activités relatives au poste :

- Réaliser les études préparatoires aux travaux et monter les dossiers
- Participer aux réunions de coordination avec les autorités compétentes en termes de voirie, les villes, l'EPT et les autres concessionnaires
- Suivre les opérations d'aménagement tiers de (ZAC, transports en commun...)
- Participer à l'instruction des dossiers d'urbanisme et suivre les dossiers de demandes de branchement
- Définir le programme pluriannuel des travaux d'investissement et suivre financièrement les investissements
- Assurer le pilotage des travaux ; manager les équipes travaux
- Être garant de la sécurité et du respect des prescriptions techniques
- Suivre les marchés relatifs aux travaux
- Renseigner la base de données cartographique à la suite des travaux d'investissement

2.1.8- Quatre chargés d'opération

Ces postes sont proposés sur le cadre d'emplois des techniciens territoriaux (cat. B).

Activités relatives au poste :

- Réaliser les enquêtes abonnés en amont des travaux de renouvellement
- Assurer la surveillance des chantiers, veiller à leur bonne tenue, à la communication et à la relation riverains ; assurer les relations avec les interlocuteurs ad hoc au sein des villes et des autres partenaires
- Effectuer le diagnostic du réseau et, plus généralement, prendre en main son exploitation
- Intégrer le pool d'astreintes à la reprise du service au 1er janvier 2024.

3 - Autorisation de recrutement d'agent contractuel sur un emploi permanent de catégorie A

Dans le cas où aucun agent titulaire n'aurait pu être recruté sur un poste ouvert à recrutement à l'issue d'un délai de six semaines à compter de la déclaration de vacance ou de création d'emploi, ce dernier pourrait être pourvu par un agent contractuel selon les conditions suivantes :

- Correspondance du grade attribué avec les missions à réaliser
- Recrutement sur le fondement de l'article L332-14 du CGFP (ou L332-8 du même CGFP selon la nature des missions pour un emploi afférent à la catégorie hiérarchique A) [anciennement articles 3-2 ou 3-3 de la loi du 26 janvier 1985 modifiée]

- Détention des niveaux de diplômes requis
- Rémunération afférente à l'emploi fixée par référence aux grilles indiciaires de référence, par rapport au niveau de rémunération qui serait celui d'un titulaire d'expérience (ancienneté) équivalent pour des responsabilités identiques, soit une rémunération calculée sur la grille du grade de référence et comprise entre l'échelon 1 et l'échelon terminal selon l'ancienneté à considérer.

Chef de projet de contrat de ville intercommunal (H/F)

Cadre d'emploi des attachés territoriaux

Contribuer à la mise en œuvre des orientations stratégiques et objectifs opérationnels du contrat de ville intercommunal dans un souci d'articulation entre le développement social et les différents volets urbains, économiques, culturels, la citoyenneté et le vivre ensemble.

Missions principales :

- Piloter, coordonner et animer un contrat de ville intercommunal
- Contribuer, en lien avec les chefs de projet / référents EPT mobilisés, à développer de nouvelles
- Participer / contribuer aux missions transversales « politique de la ville » à l'échelle de l'EPT : observation, mobilisation du droit commun, innovation sociale et territoriale, participation des habitants et lien social
- Apporter une expertise et contribuer à la veille et à l'évaluation sectorielle et territoriale

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5211-9 et L5211-10 et L5219-2 et suivants ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu le décret n°2015-1665 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre dont le siège est à Vitry-sur-Seine ;

Vu le budget de l'Établissement Public Territorial et notamment son chapitre 012 ;

Vu le tableau des effectifs de l'Établissement Public Territorial Grand Orly-Seine-Bièvre ;

Vu l'avis de la commission permanente "Maîtrise budgétaire et fonctions support" ;

Entendu le rapport de Monsieur Le Président et sur sa proposition,

Le conseil territorial délibère et, à l'unanimité,

1. Approuve les transformations de postes, et la modification du tableau des effectifs de l'Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre ainsi qu'il est présenté en annexe.
2. Autorise le recrutement d'un agent contractuel sur un emploi permanent de catégorie A sur le fondement de l'article L332-14 du CGFP.
3. Autorise l'ouverture de 13 emplois permanents affectés au sein de la régie des eaux de la Seine et de la Bièvre et autorise le recrutement d'agents contractuels sur le fondement de l'article L. 332-8 2° du Code Général de la Fonction Publique dans le cas où aucun agent titulaire n'aurait pu être recruté sur ces postes.

Filière	Catégorie	Grade	Nombre de postes créés
Administrative	A	Attaché	2
	B	Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	3
	C	Rédacteur	3
Technique	A	Ingénieur	1
	B	Technicien	4

4. Précise que les treize postes créés et affectés au sein de la régie des eaux de la Seine et de la Bièvre seront supprimés dès lors que cette régie sera autonome administrativement.
5. Précise que le nouveau tableau des effectifs est ainsi modifié au 15 décembre 2022.
6. Dit que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours,
7. Précise que les dépenses afférentes aux emplois créés pour la régie des eaux de la Seine et de la Bièvre sont imputées sur le budget principal de l'EPT et feront l'objet d'un remboursement annuel du budget annexe de la régie de l'eau vers le budget principal de l'EPT.
8. Invite le Président ou toute personne habilitée par lui, à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

Vote : Pour 88



A Vitry-sur-Seine, le 16 décembre 2022
Le Président

Michel LEPRETRE

La présente délibération est certifiée exécutoire, étant transmise en préfecture le 19 décembre 2022 ayant été publiée le 19 décembre 2022